



Alsace



L'Alsace avec ses 8 280 km² couvre 1,5% du territoire national métropolitain et se compose de plusieurs grands ensembles naturels contrastés : la plaine, le piémont et le massif vosgien qui s'étendent sur les deux départements régionaux. Ces différences de topographies expliquent la diversité des paysages et types d'agricultures en Alsace. Ainsi, la SAU de 338 700 ha se répartit majoritairement entre le maïs grain et le blé en plaine, et la vigne sur le piémont. Les rendements en céréales, notamment de maïs grain, sont importants du fait de l'affleurement à la surface de la nappe phréatique rhénane. Toutefois, les ressources naturelles (eau, biodiversité, ...) sont menacées par la forte densité urbaine de la plaine et les pratiques agricoles intensives.

Depuis une dizaine d'années, les acteurs du monde agricole et les partenaires institutionnels se sont mobilisés sur la thématique des produits phytosanitaires. De nombreuses initiatives et projets ont été initiés et menés : connaissance de l'état des eaux, compréhension des mécanismes de transfert, promotion de techniques permettant de réduire l'impact de l'utilisation des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

Gouvernance

Dates de réunion des CROS
CROS sur le terrain le 14 novembre 2011
Prochain CROS : novembre 2012
Nombre de groupes de travail
Axe 1 : Indicateurs le 7 juillet 2011 (2 réunions préparatoires en mars et avril)
Axe 2-3 : Groupe Régional d'Actions Phytos 17 mai 2011 et 20 avril 2012
Axe 4 : Comité formation 10 juin 2011 et 9 juillet 2012
Axe 5 : Comité régional d'épidémiologie-végétale 20.05.11- 26.03.12
Axe 6 : Groupe communication 14 avril 2011, 24 février et 23 avril 2012
Structure du plan d'action régional
Diagnostic et premières actions du plan régional présentés en GRAP le 20.04
Validation pour le prochain CROS
8 enjeux régionaux

Action phare

FORTE CONTRACTUALISATION DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES

Dans l'optique de reconquête de la qualité de l'eau et dans le cadre des lois Grenelle, des actions spécifiques sont mises en place sur les territoires des captages les plus menacés afin de réduire fortement les pratiques polluantes par les produits phytosanitaires et les nitrates.

En Alsace, 56 aires d'alimentation de captage sont dites dégradées (SDAGE) dont 39 contaminées par des produits phytosanitaires. Parmi ces 56, 24 sont des aires d'alimentation de captage prioritaires dites « grenelles » dont 21 sont dégradées par les produits phytosanitaires.

Les principales mesures agroenvironnementales territorialisées proposées aux agriculteurs ayant des surfaces sur ces captages sont les suivantes :

- Diminution de 40 % de l'utilisation des herbicides,
- Mise en place de la lutte biologique (trichogrammes),
- Maintien et remise en herbe,

En 2011, 100% des aires d'alimentation de captages « grenelles » et 60% des aires d'alimentation de captages SDAGE sont dotées d'un programme agro-environnemental. La contractualisation des agriculteurs atteint 11 650 ha et couvre 49 % de la SAU des aires d'alimentation des captages Grenelle.



Tester et promouvoir les bonnes pratiques en zones agricoles

LES RÉSEAUX D'EXPLOITATIONS ET D'EXPÉRIMENTATION

En Alsace **trois groupes de fermes DEPHY** sont retenus, **deux en grandes cultures et un en viticulture**. Chaque réseau est animé par un ingénieur de la Chambre d'agriculture. Dans le Bas-Rhin le réseau « grandes cultures » est fait en collaboration avec le Comptoir Agricole. Ces trois réseaux regroupent 33 agriculteurs ou viticulteurs et l'exploitation du lycée viticole de Rouffach. Les exploitations ont été choisies de façon à représenter chaque territoire.

Le volet expérimental, **DEPHY EXPE**, est assuré par l'**Association de la Relance Agronomique en Alsace (ARAA)** et l'**INRA** avec un essai sur les terres de la ferme du lycée agricole de Rouffach, faisant partie du réseau national avec 5 autres essais.

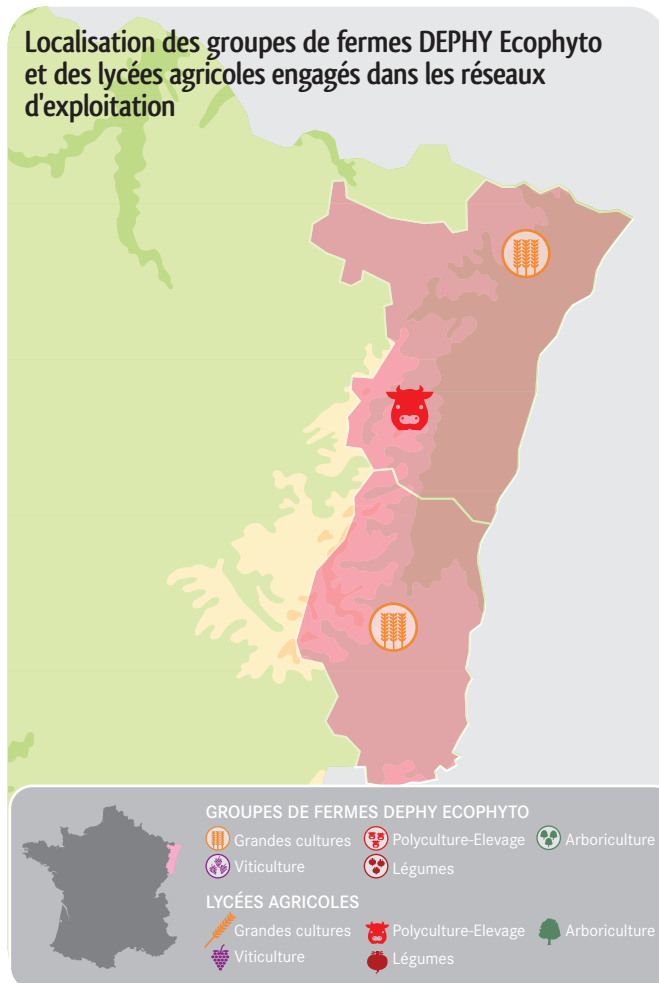
Le lycée agricole d'Obernai après l'analyse de son système en 2010 **s'est engagé dans la réduction des pesticides** sur deux systèmes de cultures : le houblon et une rotation biennale basée sur la betterave. Tous les élèves de l'établissement, travaillant systématiquement sur l'exploitation, sont sensibilisés à la réduction des produits phytosanitaires.

ACTIONS D'INITIATIVES RÉGIONALES

La semaine des alternatives aux pesticides en Alsace du 16 au 25 mars 2011. Le programme de cette manifestation pilotée par les Missions Eaux alsacienne a été très riche cette année grâce à l'implication de très nombreux partenaires de l'ensemble du territoire alsacien. Plus de 60 rencontres ont été proposées à l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires tant pour les professionnels des zones agricoles et non agricoles que pour les particuliers. Pour cette 5^{ème} édition, 5000 participants ont été sensibilisés et un relai important a été fait par les médias avec plus de 70 articles et 10 reportages TV régionaux.

Des rencontres « bout de parcelles » pour les professionnels sont organisées en grandes cultures par les Chambres d'Agriculture et conjointement avec les FREDON pour les viticulteurs et les arboriculteurs récemment. Lieux d'échanges avec les techniciens, elles ont pour objectifs de dresser un état sanitaire des cultures suite aux observations réalisées dans le cadre du Bulletin de Santé du Végétal et de donner des conseils techniques localisés lors des périodes de sensibilité des végétaux aux maladies et ravageurs.

Localisation des groupes de fermes DEPHY Ecophyto et des lycées agricoles engagés dans les réseaux d'exploitation



Nombre de BSV publiés en 2011 et 2012

2011	2012	
Grandes cultures		
38	13	
Arboriculture fruitière		
20	12	
Cultures légumières		
27	7	
Viticulture		
17	3	
Horticulture		
10	0	
Zones non agricoles		
0	4	
Autres		
6	2	

Surveiller l'état phytosanitaire des cultures



L'Alsace a été une des premières régions à mettre en place ces réseaux. Dès le printemps 2009, 5 filières ont été structurées. Depuis, la mobilisation des partenaires est toujours importante pour l'observation des bioagresseurs des principales cultures régionales (grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes, houblon, horticulture). Le nouveau bulletin de Santé du Végétal en zones non agricoles a vu le jour en début d'année 2012. Il est rédigé par la FREDON grâce aux observations de 19 partenaires.

Le réseau s'est élargi ce printemps par le suivi des effets non intentionnels de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. En Alsace, la Chambre régionale d'agriculture anime le volet « suivi de l'apparition de résistances » en vigne et le volet « biodiversité » avec la FREDON. Ce deuxième point comprend un suivi de la flore du bord des champs, des coléoptères, des vers de terre et des oiseaux sur 21 parcelles (12 en maïs, 6 en vigne, 3 en salade).

Soutenir la dynamique sur la réduction des pesticides en ZNA



Les communes alsaciennes sont mobilisées dans la dynamique de réduction des pesticides, notamment des herbicides. Plusieurs démarches soutenues par l'Agence de l'Eau et la Région Alsace encouragent les communes à s'en passer. On peut souligner :

→ **la charte régionale d'entretien des espaces communaux valorisée en 2011 par la nouvelle distinction «commune nature»**. Elle permet d'identifier par un panneau «libellules» les communes engagées. Actuellement en Alsace, **71 villes et villages** ont reçu cette dénomination, dont 9 communes distinguées « 3 libellules » (suppression complète des pesticides et mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts).

→ **la journée technique ZNA organisée par la FREDON dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides**. Cette année, le thème fut consacré au plan Ecophyto avec notamment une intervention de l'expert national Gilbert Chauvel et une présentation du nouveau Bulletin de Surveillance du Végétal. L'après-midi, un grand nombre de techniques alternatives de désherbage ont été présentées par les fabricants.



Former et professionnaliser

Afin de former les professionnels à la sécurisation et à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, **5 structures** ont réalisé des formations Certiphyto. Au total **1 205** certificats ont été délivrés au 1er juin 2012, la montée en puissance est progressive.

Le Certiphyto est désormais généralisé à tous les utilisateurs de produits phytosanitaires : distributeurs, prescripteurs, applicateurs (agriculteurs, salariés des agriculteurs mais aussi des collectivités, organismes et entreprises du paysage...). Il sera obligatoire pour tous les acteurs à partir de 2014. Les formations pour les agents des collectivités démarreront fin 2012.

Les entreprises de distribution, d'application et de conseils en produits phytosanitaires devront également obtenir un nouvel agrément pour exercer leur activité d'ici le 1^{er} octobre 2013 via un organisme certificateur.

Certification

Nombre de Certiphyto délivrés au 1^{er} juin 2012

1 205